

GESTION DES TABLES

DANS LE LOGICIEL :

« F.R.I.P. »

INTRODUCTION :

Avant d'entreprendre l'exploitation du logiciel F.R.I.P., il est primordial de définir convenablement les différents paramètres qui serviront de base et de structure à l'ensemble de l'application. Les principales tables sont toutes rassemblées au sein d'un même menu auquel on accède par l'option :

MAINTENANCE DES TABLES

Quelque soit la table à définir ou à mettre à jour, on retrouvera toujours les mêmes fonctions et éléments permettant de compléter les définitions de base souhaitées. Dans certains cas, et pour certaines utilisations spécifiques, certaines tables posséderont des options supplémentaires qui leur sont propres. Les fonctions d'entrée communes sont :

- Création
- Modification
- Annulation
- Interrogation
- Mise à jour complète = (ensemble des 4 options précédentes réunies)
- Liste

LIGNES DE PRODUITS

Champs à compléter :

- Identification du code de ligne qui sera utilisé : 4 caractères Alpha-Numériques.
 - Ce code de ligne sera utilisé dans la définition de chaque produit inventorié.
 - Le code de ligne permet de regrouper des produits d'une même famille. La signification et la justification qui seront données à ce code sont laissées à l'initiative de l'utilisateur. Ex :
 - Tous les produits d'un même domaine
 - Tous les produits d'un même fournisseur
 - Tous les produits d'un usage semblable
- 1- Description : 30 caractères Alpha-Numériques
- 2- Numéro du groupe : 5 caractères numériques

- Permet de rassembler certaines lignes d'un même groupe, soit pour des listes particulières soit pour des interrogations de produits particuliers.
- 3- Niveau de commande au fournisseur : Paramètre permettant de définir quel sera le critère qui prévaudra lors de la production des conseils d'achats des produits appartenant à cette ligne.
 - MIN = quantité à commander pour atteindre la quantité minimum à tenir en stock
 - MAX = quantité à commander pour atteindre la quantité maximum à tenir en stock
 - NUL = aucune suggestion de commande
 - TAB = permet de garder la valeur précédente
- Note : ces informations de niveau de réapprovisionnement seront complétées, et même dans certains cas remplacées par des critères supplémentaires plus pointus et propres à la gestion des commandes aux fournisseurs. (se référer à la documentation correspondante)
- 4- Inclus dans la valeur d'inventaire :
 - Permet de préciser si la valeur des produits appartenant à cette ligne sera considérée comme faisant partie de la valeur d'inventaire
- 5- Date de la dernière fin de jour : Valeur automatique générée par le système
- 6- Statut de la dernière fin d'année : Paramètre généré par la système
- 7- Prix vendant à trois décimales : seule réponse possible « O ou N »
- 11-43- À moins de vouloir fournir au système des statistiques rétroactives, il n'est pas conseillé d'entrer quelque information que ce soit dans ces champs. L'activité du système viendra les mettre à jour de façon automatique.

FOURNISSEURS

- Numéro : 5 caractères Alpha-numériques.
- Note : Il est fortement conseillé d'utiliser 5 caractères numériques, pour conserver le lien dynamique entre cette identification et celle du module des « comptes fournisseurs ».
- 1- Nom du fournisseur : 25 caractères Alpha-numériques
- 2- Adresse 1 : 30 caractères A.N.
- 3- Adresse 2 : 30 caractères A.N.
- Note : Ces deux seules lignes d'adresse serviront à l'identification postale du fournisseur, et seront celles qui seront utilisées sur le bon de commande au fournisseur. Aucune validation ne peut être envisagée , tant au niveau

des villes, des pays et des codes postaux, compte tenu des différents standards d'adresse propres à chaque pays..

- 4- Contact : 25 caractères A.N.
- 5- Remarque 1 : 32 caractères A.N.
- 6- Remarque 2 : 32 caractères A.N.
- Note : Ces lignes de remarque seront imprimées sur le bon de commande au fournisseur.
- 7- Téléphone 1 : 10 caractères numériques continus, qui seront formatés selon les standards canadiens lors de l'acceptation de l'entrée.
- 8- Téléphone 2 : 10 caractères numériques continus, qui seront formatés selon les standards canadiens lors de l'acceptation de l'entrée.
- Note : Dans le cas où l'opérateur ne rentre que 7 chiffres, sur les différents champs des numéros de téléphone, le système complétera de façon automatique en utilisant le code régional défini lors de l'implantation original du système. (voir documentation PARAMÈTRES DU SYSTÈME)
- 9- Commentaires : Si « O »,
 - o 2 pages de 481 caractères chacune .
 - o En passant sur ce champ le système affiche deux pages d'entrée de texte libre qui serviront de bloc notes pour l'utilisateur. Ces notes sont internes et n'apparaîtront qu'à la demande de l'utilisateur, lors de la rédaction du bon de commande, par exemple. Pour terminer une saisie de texte dans le bloc notes, utiliser la touche « ESC ».
- 10- No. de FAX : 10 caractères numériques continus, qui seront formatés selon les standards canadiens lors de l'acceptation de l'entrée.
- 11- No. de TELEX : 10 caractères numériques continus, qui seront formatés selon les standards canadiens lors de l'acceptation de l'entrée.
- 12- No. de Modem : 10 caractères numériques continus, qui seront formatés selon les standards canadiens lors de l'acceptation de l'entrée.
- 13- Langue : (1) = français, (2) = anglais
- 14- Limite : Entrée manuelle permise à titre d'information seulement... aucune incidence comptable
- 15- Payable : Entrée manuelle permise à titre d'information seulement... aucune incidence comptable
- 16- Fin de jour : Valeur automatique générée par le système
- 17- Fin d'année : Paramètre généré par la système
- 21-53- : À moins de vouloir fournir au système des statistiques rétroactives, il n'est pas conseillé d'entrer quelque information que ce soit dans ces champs. L'activité du système viendra les mettre à jour de façon automatique.

POPULARITÉS

Définition des différents codes de popularité associés à chacun des produits.

Ce code est composé d'un caractère ALPHA, (maximum. 26 lettres de l'alphabet)

En plus du nom attaché à ce code, l'utilisateur définira une quantité exprimant le roulement minimum annuel des produits qui seront associés à ce code.

Cette identification servira comme critère de sélection lors de certaines décisions de commande et d'analyse.

PÉRIODES COMPTABLES

Définition des douze périodes du calendrier en relation avec le cycle comptable de l'entreprise.

L'utilisateur devra suivre les indications fournies au bas de l'écran quant à la signification de chacun des éléments de création et de modification des données.

Ne pas oublier de mentionner le numéro de la ligne qui doit être modifiée lors de la sélection de chaque option de configuration.

La colonne « STATUT » se met à jour de façon automatique selon l'évolution des étapes du système.

TAXE FÉDÉRALE (T.P.S.)

- Code de taxe fédérale : Nombre de 1 à 9
- 1- Description : 10 caractères A.N.
- 2- Quantité minimum détaxée : Nombre de 0 à 99... Ne s'applique pas au Québec, entrer la valeur « 0 »
- 3- Taux de la taxe fédérale : exprimée en % ... entrer 70000 pour obtenir 7.00% ou 75000 pour obtenir 7.5%
- 4- Exemption possible : Trois choix possibles :
 - o O = exemption à demande lors de la réalisation de la transaction
 - o N = aucune exemption possible quelque soient les conditions
 - o E = exonération possible selon certains critères
- 5- Symbole qui s'imprimera sur les factures, en relation avec les produits soumis à cette taxe.

TAXE PROVINCIALE (T.V.Q.)

- Code de taxe provinciale : Nombre de 1 à 9
- 1- Description : 10 caractères A.N.
- 2- Quantité minimum détaxée : Nombre de 0 à 99... Ne s'applique pas au Québec, entrer la valeur « 0 »
- 3- Taux de la taxe fédérale : exprimée en % ... entrer 70000 pour obtenir 7.00% ou 75000 pour obtenir 7.5%
- 4- Exemption possible : Trois choix possibles :
 - o O = exemption à demande lors de la réalisation de la transaction
 - o N = aucune exemption possible quelque soient les conditions
 - o E = exonération possible selon certains critères
- 5- Symbole qui s'imprimera sur les factures, en relation avec les produits soumis à cette taxe.

DÉPARTEMENTS

- No. du département : Nombre de 1 à 999
- 1- Description : 15 caractères A.N.
- 2- Catégorie : Nombre de 0 à 255
- 3- Vendant CT. : No. de compte de revenu du Grand Livre auquel seront associés les produits attachés à ce département.
- 4- Coûtant Bilan : No de compte d'inventaire du Grand-Livre auquel seront associés les produits attachés à ce département.
- 5- Coûtant Résul. : No. de compte du coût des marchandises vendues, du Grand-Livre, auquel seront associés les produits attachés à ce département.
- 6- Fin de jour : Valeur automatique générée par le système
- 7- Fin d'année : Paramètre généré par la système
- 8- et 11 à 20- Regroupement : Cette valeur , ainsi que toutes celles entrées aux champs 11 à 20, doivent être égales au numéro du département. Avant d'inscrire toute autre information consulter la documentation : « GESTION DES IMPUTATIONS COMPTABLES DANS LE LOGICIEL FRIP »
- 31-61- : À moins de vouloir fournir au système des statistiques rétroactives, il n'est pas conseillé d'entrer quelque information que ce soit dans ces champs. L'activité du système viendra les mettre à jour de façon automatique.

TERMINAUX

Par cette option il sera possible de définir de façon logique les différents postes de travail qui seront en opération sur le système... Lors de l'entrée dans le module de facturation (première page), on vérifiera le numéro de terminal qui sera associé au poste de l'utilisateur puisque les différentes définitions de celui-ci s'appliqueront lors de l'opération de la facturation...

Pour compléter ces définitions il sera nécessaire de répondre aux questions suivantes :

- Numéro du terminal : Numéro de 1 à 999
- 1) Description : Nom donné au poste de travail 12 car. A-N
- 2) Identification logique de l'imprimante à laquelle sera associée toute facture produite à partir de ce terminal
- 3) Identification logique de l'imprimante à laquelle sera associée tout billet de cueillette (packing-slip), produit à partir de ce terminal
- 4) Identification logique de l'imprimante à laquelle sera associée tout coupon de caisse produit à partir de ce terminal
- 5) Par la réponse donnée, on précisera quels types de transactions seront permis à partir de ce terminal :
 - o 0 = seulement des factures
 - o 1 = seulement des coupons de caisse
 - o 2 = l'opérateur aura le choix des alternatives précédentes lorsqu'il aura terminé sa transaction et qu'il sera prêt à l'imprimer
 - o 3 = automatique
- 6) En répondant oui (O) à cette question ce terminal ne sera autorisé qu'à produire des transactions de type « comptant »
- 7) Permet d'associer, à ce terminal, un tiroir-caisse qui sera actionné de façon électronique par la production d'une transaction de facturation, tout en identifiant, par le numéro entré sur ce champ, ce même tiroir sur les journaux transactionnels de fin de journée..

COMMIS ET VENDEURS

- 1) COMMIS
- 2) VENDEURS
- 3) COMMISSIONS AUX VENDEURS

COMMIS :

- Numéro du commis : un nombre de 1 à 99

- 1) Nom : 20 caractères A-N
- 2) Taux de commission : 3 caractères numériques ...
 - o La valeur entrée représentera le pourcentage de commission qui sera calculé en valeur entière . Ex : 1% , 50% , 125% aucune décimale ne sera traitée par ce champ
- 3) à 6) ces champs seront mis à jour par le système de façon automatique
- 7) Catégorie : 9 caractères A-N permettant de regrouper les commis par catégorie.
 - o Le choix ainsi que la signification de ces catégories sont laissés au soins de l'opérateur. Aucune table de validation ne contrôle ces définitions.
- 8) Mot de passe : 6 caractères A-N ...
 - o Si un mot de passe est identifié, celui-ci sera demandé à la fin de chaque transaction pour protéger l'usage du numéro de commis dans les opérations de transactions de factures. Ainsi seul le détenteur du mot de passe sera en mesure de signer la transaction identifiée à ce commis.
- 9) Entrepôt par défaut : 2 caractères numérique de 0 à 99
 - o Si le système est prévu pour une gestion à entrepôts multiples, un commis peut être « attaché » à un entrepôt particulier (par défaut), de façon à ce chaque article facturé soit déduit de la bonne localisation.

VENDEURS :

- Vendeur : Numéro du vendeur de 1 à 999
- 1) Nom : 20 caractères A-N
- 2) Taux de commission : 3 caractères numériques ...
 - o La valeur entrée représentera le pourcentage de commission qui sera calculé en valeur entière . Ex : 1% , 50% , 125% aucune décimale ne sera traitée par ce champ.
- 3) à 6) ces champs seront mis à jour par le système de façon automatique
- 7) Prix distributeur : Champ non utilisé
- 8) Client, territoire, pays : Champ non utilisé

COMMISSIONS AUX VENDEURS :

Dans le cas où les taux de commissions identifiés dans les fiches des vendeurs, tels que définis ci-dessus, ne sont pas suffisamment détaillés pour satisfaire les besoins de l'entreprise, il est possible de raffiner les définitions en précisant le niveau des commissions à payer selon les différents critères suivants, (ou une combinaison de ceux-ci) :

- Ligne de produit
- Code de produit
- No. du vendeur
- Fournisseur
- Client
- Taux de commission
 - o Sur prix vendant
 - o Sur prix coûtant
 - o Sur profit réalisé sur la vente

On retrouvera les différentes options suivantes :

- 1) MISE À JOUR EN LOT
- 2) ÉPURATION
- 3) MISE À JOUR COMPLÈTE
- 4) LISTE
- 5) RAPPORT

MISE À JOUR EN LOT :

- Création en lot
- Modification en lot
- Annulation en lot
- Mise à jour en lot

Le principe de création en lot permet de définir les différentes valeurs nécessaires, en spécifiant des bornes de début et de fin de chaque intervalle de critères concernés, afin d'éviter de devoir créer autant de transactions qu'il y a de combinaisons possibles. Les informations demandées sur chacune des bornes sont les suivantes :

- o Première ligne :
- o Dernière ligne :
- o Premier No. de produit :
- o Dernier No. de produit :
- o Premier No. de vendeur :
- o Dernier No. de vendeur :
- o Premier No. de fournisseur :
- o Dernier No. de fournisseur :
- o Premier No. de client :
- o Dernier No. de client :
- o Taux de commission sur vendant :
- o Taux de commission sur coûtant :

- Taux de commission sur profit :

Le système vérifiera l'intégrité des intervalle demandés et n'acceptera pas de valeurs incompatibles.

ÉPURATION :

Cette option permet, une fois l'annulation définie par le biais de l'option précédente, de valider la suppressions des différentes entrées et d'épurer les transactions correspondantes.

MISE À JOUR COMPLÈTE :

Cette option permet les mêmes opérations que celles décrites dans le module « MISE EN JOUR EN LOT », mais sans la notion de bornes d'intervalles. Ainsi, les définitions seront toutes données individuellement.

LISTE :

Cette option permettra d'obtenir la liste des commissions définies ci-dessus, selon certains critères d'extraction, et dans un ordre de tri que définira l'utilisateur lui-même.

RAPPORT :

Cette option permettra de produire les différents rapports comptables de calcul et de suivi des commissions dues aux vendeurs

-

ÉTAPES DE FIN DE JOUR

On retrouvera sous cette rubrique les différents programmes qui seront exécutés à l'occasion de la procédure de fermeture de journée, ainsi que le statut de chaque étape franchie lors du déclenchement de l'opération de fermeture.

Il est primordial de ne pas modifier ces étapes à moins de le faire selon les directives précises de CELIBEC.

Pour plus d'information à ce propos il est conseillé de consulter les « PROCÉDURES DE FERMETURE DE JOURNÉE FRIP »

ÉTAPES DE FIN DE MOIS

On retrouvera sous cette rubrique les différents programmes qui seront exécutés à l'occasion de la procédure de fermeture de mois, ainsi que le statut de chaque étape franchie lors du déclenchement de l'opération de fermeture.

Il est primordial de ne pas modifier ces étapes à moins de le faire selon les directives précises de CELIBEC.

Pour plus d'information à ce propos il est conseillé de consulter les « PROCÉDURES DE FIN DE MOIS FRIP »

ÉTAPES DE FIN D'ANNÉE

On retrouvera sous cette rubrique les différents programmes qui seront exécutés à l'occasion de la procédure de fermeture d'année, ainsi que le statut de chaque étape franchie lors du déclenchement de l'opération de fermeture.

Il est primordial de ne pas modifier ces étapes à moins de le faire selon les directives précises de CELIBEC.

Pour plus d'information à ce propos il est conseillé de consulter les « PROCÉDURES DE FIN D'ANNÉE FRIP »